

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 Juin 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 9 juin 2022 à 20 h 30, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. Monsieur PEIFFER Pierre et Madame SENEGAS Sarah étaient excusés. Monsieur PAGES Kévin a accepté la fonction de secrétaire de séance. Madame BOUHIER Séverine, secrétaire, assistait à la réunion.

Ajout de points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative ainsi qu'un point concernant des délibérations à annuler. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 02 Mai 2022 :

Le compte rendu transmis aux conseillers a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative :

Monsieur le Maire indique que, suite à une erreur d'imputation de mandat dans une opération, une décision modificative est nécessaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et une délibération sera prise.

Délibérations à annuler:

Monsieur le Maire explique que les délibérations DE_2022_15 et DE_2022_17 doivent être annulées suite à l'oubli d'une caractéristique dans le libellé. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour l'annulation de ces délibérations et de nouvelles seront prises.

Il indique de plus, qu'après appel de la Préfecture, la délibération concernant le dossier BUXO doit être annulée car il n'y a finalement pas besoin d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour l'annulation de cette délibération ainsi que pour prendre une délibération pour désaffecter et déclasser ce terrain

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Salle Polyvalente, les décisions déjà prises ainsi que les subventions accordées, notamment PEUPLIER qui propose une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par le PNRGC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour cette Assistance du PNRGC et une délibération sera prise en ce sens.

Publication des actes administratifs :

A partir du 1^{er} juillet 2022, les actes administratifs devront être numérisés. Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants gardent le choix de la publication.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver l'affichage papier devant la Mairie. Une délibération sera prise.

Règlement d'Assainissement :

Monsieur le Maire rappelle le projet Assainissement du bourg et indique qu'un règlement est obligatoire (exemplaire fourni à chacun) et que ce dernier a été préparé par Aveyron Ingenierie. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce règlement d'assainissement et précise qu'il sera consultable en Mairie et sur le site Internet de la commune. Une délibération sera prise en ce sens.

Extinction partielle de l'Eclairage Public :

Monsieur le Maire explique que cette extinction partielle n'est possible que dans le bourg et qu'elle ferait faire des économies d'énergie. Une réunion avec le Conseil Municipal ainsi qu'une réunion publique seront prévues à cet effet. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Programme animation 2022 :

Monsieur le Maire rappelle le programme des animations estivales :

- Début des marchés le mardi 5 juillet
- Animation poneys les 12 juillet et 19 août
- Chasse aux trésors le 7 août
- Marché artisanal nocturne le 13 août
- Nuit Romantique le 25 juin

Une date est aussi prévue pour le marché de Noël 2022 : le 18 décembre.

Organisation de la Nuit Romantique :

Monsieur le Maire fait un rappel des différents points à organiser pour le 25 Juin : Bancs, tables, chaises, installation du marché et organisation de l'apéritif de bienvenue.

Planning des bureaux de vote :

Monsieur le Maire organise la tenue des bureaux de vote selon les disponibilités de chacun.

Conventions PALULOS :

Monsieur le Maire rappelle le principe des conventions et le montant des loyers des logements concernés. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'arrêt ou le maintien de ces conventions. En attente de précisions.

Fauchage des routes communales :

Le fauchage débutera les 10, 11 et 12 juin.

QUESTIONS DIVERSES :

- Logement communal : un appartement est vide et en attente de rénovation.

Séance levée à 22h30